

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fuel Ethanol Analyzer Checkout Mix - G3440-85010

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Fuel Ethanol Analyzer Checkout Mix - G3440-85010  
**N° d'article (Kit)** : G3440-85010  
**N° d'article** : Sample 1 (Calibration Mix) Non disponible.  
 Sample 2 (Fuel Ethanol) Non disponible.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	
Chimie analytique. 4 x 2 ml	
Sample 1 (Calibration Mix)	2 mL
Sample 2 (Fuel Ethanol)	2 mL

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG  
 Hewlett-Packard-Str. 8  
 76337 Waldbronn  
 Allemagne  
 0800 603 1000

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : pdl-msds\_author@agilent.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : Chemtrec: +(33)-975181407

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Sample 1 (Calibration Mix) Mélange  
 Sample 2 (Fuel Ethanol) Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

##### Sample 1 (Calibration Mix)

H225 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2  
 H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  
 H360FD TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION [Fertilité et Foetus] - Category 1B  
 H335 and H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques] - Catégorie 3  
 H373 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE [foie] - Catégorie 2  
 H411 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

##### Sample 2 (Fuel Ethanol)

H225 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2  
 H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
 H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  
 H340 MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 1B  
 H350 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B  
 H335 and H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques] - Catégorie 3

**Date d'édition/Date de révision** : 19/03/2013

1/26

**SECTION 2: Identification des dangers**

H373	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE [foie] - Catégorie 2
H412	DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

**Composants de toxicité inconnue** : Sample 1 (Calibration Mix) Non applicable.  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue : 5%

**Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]**

Sample 1 (Calibration Mix) Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : Sample 1 (Calibration Mix) F; R11  
N; R51/53  
Sample 2 (Fuel Ethanol) F; R11  
Carc. Cat. 2; R45  
Muta. Cat. 2; R46

**Dangers physiques ou chimiques** : Sample 1 (Calibration Mix) Facilement inflammable.  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Facilement inflammable.

**Dangers pour la santé humaine** : Sample 1 (Calibration Mix) Non applicable.  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Peut provoquer le cancer. Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.

**Dangers pour l'environnement** : Sample 1 (Calibration Mix) Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Non applicable.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Sample 1 (Calibration Mix) Danger  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Danger

**Mentions de danger** : Sample 1 (Calibration Mix) **GHS02** - Liquide et vapeurs très inflammables.  
**GHS07** - Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
**GHS08** - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (foie)  
**GHS09** - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Sample 2 (Fuel Ethanol) **GHS02** - Liquide et vapeurs très inflammables.  
**GHS07** - Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
**GHS08** - Peut induire des anomalies génétiques.

**SECTION 2: Identification des dangers**

Peut provoquer le cancer.  
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (foie)  
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

<b>Prévention</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Se procurer les instructions avant utilisation. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas respirer les vapeurs.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Se procurer les instructions avant utilisation. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas respirer les vapeurs.
<b>Intervention</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
<b>Stockage</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Tenir au frais.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Tenir au frais.
<b>Élimination</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
<b>Ingrédients dangereux</b>	: <b>Sample 1 (Calibration Mix)</b> Éthanol Méthanol	
	<b>Sample 2 (Fuel Ethanol)</b> Éthanol Essence Essence naturelle	
<b>Éléments d'étiquetage supplémentaires</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Exigences d'emballages spéciaux</b>		
<b>Avertissement tactile de danger</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Non applicable.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Non applicable.
<b>2.3 Autres dangers</b>		
<b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Dégraisse la peau.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Aucun connu.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Substance/mélange** : Sample 1 (Calibration Mix) Mélange  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
<b>Sample 1 (Calibration Mix)</b> Éthanol	CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5	>=90	F; R11	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 and H336 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412	[1][2]
Heptane	CE: 205-563-8 CAS: 142-82-5 Index: 601-008-00-2	2.5 - <5	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 and H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1][2]
Méthanol	CE: 200-659-6 CAS: 67-56-1 Index: 603-001-00-X	<3	F; R11 T; R23/24/25, R39/23/24/25	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H331 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 1B, H360FD STOT SE 1, H370 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	[1][2]
<b>Sample 2 (Fuel Ethanol)</b> Éthanol	CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5	>=90	F; R11	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 and H336 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412	[1][2]
Essence	CE: 289-220-8 CAS: 86290-81-5 Index: 649-378-00-4	1 - <10	Carc. Cat. 2; R45 Muta. Cat. 2; R46 Xn; R65	Flam. Liq. 1, H224 Acute Tox. 3, H331 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Muta. 1B, H340 Carc. 1B, H350 STOT SE 3, H335 and H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
Essence naturelle	CE: 232-349-1 CAS: 8006-61-9 Index: 649-261-00-8	1 - <10	Carc. Cat. 2; R45 Muta. Cat. 2; R46 Xn; R65	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Muta. 1B, H340 Carc. 1B, H350 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1]

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

			<b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.</b>	<b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	
--	--	--	--	---	--

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

<b>Contact avec les yeux</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

**SECTION 4: Premiers secours**

<b>Contact avec la peau</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
<b>Ingestion</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
<b>Protection des sauveteurs</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le

**SECTION 4: Premiers secours**

bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Contact avec les yeux</b>	: Sample 1 (Calibration Mix) Sample 2 (Fuel Ethanol)	Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Inhalation</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)  Sample 2 (Fuel Ethanol)	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Contact avec la peau</b>	: Sample 1 (Calibration Mix) Sample 2 (Fuel Ethanol)	Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.
<b>Ingestion</b>	: Sample 1 (Calibration Mix) Sample 2 (Fuel Ethanol)	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

<b>Contact avec les yeux</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)  Sample 2 (Fuel Ethanol)	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
<b>Inhalation</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)  Sample 2 (Fuel Ethanol)	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement poids foetal réduit augmentation de la mortalité foetale malformations du squelette Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
<b>Contact avec la peau</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure poids foetal réduit augmentation de la mortalité foetale malformations du squelette

**SECTION 4: Premiers secours**

	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur sécheresse gerçure
<b>Ingestion</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: poids fœtal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Aucune donnée spécifique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note au médecin traitant</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
<b>Traitements spécifiques</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Pas de traitement particulier.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Pas de traitement particulier.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Ne pas utiliser de jet d'eau.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Ne pas utiliser de jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers dus à la substance ou au mélange</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Liquide et vapeurs très inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Liquide et vapeurs très inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est nocive pour les



**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

		organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers**

<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Pour les non-secouristes</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

		Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
<b>Pour les secouristes</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>		
<b>Méthodes de nettoyage</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
<b>6.4 Référence à d'autres sections</b>	: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.	

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Mesures de protection</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

<b>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

<b>Recommandations</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Applications industrielles, Applications professionnelles.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Applications industrielles, Applications professionnelles.
<b>Solutions spécifiques au secteur industriel</b>	: Non applicable.	

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Sample 1 (Calibration Mix) Éthanol	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: valeurs limites indicatives comme publiées dans des Circulaires entre 1982 et 1996.</b> VME: 1000 ppm 8 heures. VME: 1900 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. VLE: 5000 ppm 15 minutes. VLE: 9500 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.
Heptane	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes, décret n° 2007-1539 du 26/10/2007, en application de l'article R4412-149 du Code du Travail.</b> VME: 1668 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. VME: 400 ppm 8 heures. VLE: 500 ppm 15 minutes. VLE: 2085 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.
Méthanol	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes, décret n° 2007-1539 du 26/10/2007, en application de l'article R4412-149 du Code du Travail.</b> VLE: 1300 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. VLE: 1000 ppm 15 minutes. VME: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Sample 2 (Fuel Ethanol)**  
Éthanol

VME: 200 ppm 8 heures.

**Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: valeurs limites indicatives comme publiées dans des Circulaires entre 1982 et 1996.**

VME: 1000 ppm 8 heures.

VME: 1900 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.

VLE: 5000 ppm 15 minutes.

VLE: 9500 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.

**Procédures de surveillance recommandées**

- : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**Doses dérivées avec effet**

Aucune DNEL disponible.

**Concentrations prédites avec effet**

Aucune PNEC disponible.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

- : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

**Mesures de protection individuelles**

**Mesures d'hygiène**

- : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage**

- : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

**Protection de la peau**

**Protection des mains**

- : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

**Protection corporelle**

- : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect

- État physique** : Sample 1 (Calibration Mix) Liquide. [Clair.]  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Liquide.
- Couleur** : Sample 1 (Calibration Mix) Incolore.  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Incolore.
- Odeur** : Sample 1 (Calibration Mix) Sucré.  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Alcoolisée. / Caractéristique. / Odeur d'essence [Fort]
- Seuil olfactif** : Sample 1 (Calibration Mix) Non disponible.  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Non disponible.
- pH** : Sample 1 (Calibration Mix) Non disponible.  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : Sample 1 (Calibration Mix) -107°C  
Sample 2 (Fuel Ethanol) <-113.89°C
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Sample 1 (Calibration Mix) 98 à 99°C  
Sample 2 (Fuel Ethanol) 73.89 à 79.45°C
- Point d'éclair** : Sample 1 (Calibration Mix) Vase clos: -8°C [ASTM D56]  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Vase clos: 10 à 13°C
- Taux d'évaporation** : Sample 1 (Calibration Mix) >1 (acétate de butyle = 1)  
Sample 2 (Fuel Ethanol) 1.7 (acétate de butyle = 1)
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Sample 1 (Calibration Mix) Non disponible.  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Non disponible.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : Sample 1 (Calibration Mix) Seuil minimal: 1%  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Non disponible.
- Pression de vapeur** : Sample 1 (Calibration Mix) 11.7 kPa [température ambiante]  
Sample 2 (Fuel Ethanol) Non disponible.
- Densité de vapeur** : Sample 1 (Calibration Mix) 3.9 [Air = 1]  
Sample 2 (Fuel Ethanol) 1.6 [Air = 1]
- Densité relative** : Sample 1 (Calibration Mix) 0.6963  
Sample 2 (Fuel Ethanol) 0.79

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Solubilité(s)</b>	: Sample 1 (Calibration Mix) Sample 2 (Fuel Ethanol)	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: Sample 1 (Calibration Mix) Sample 2 (Fuel Ethanol)	Non disponible. Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: Sample 1 (Calibration Mix) Sample 2 (Fuel Ethanol)	Non disponible. >365°C
<b>Température de décomposition</b>	: Sample 1 (Calibration Mix) Sample 2 (Fuel Ethanol)	Non disponible. Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Sample 1 (Calibration Mix) Sample 2 (Fuel Ethanol)	Non disponible. Non disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	: Sample 1 (Calibration Mix) Sample 2 (Fuel Ethanol)	Explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : matières comburantes. Tenir éloigné de : flammes nues, étincelles et décharge statique

**9.2 Autres informations**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité</b>	: Sample 1 (Calibration Mix) Sample 2 (Fuel Ethanol)	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Sample 1 (Calibration Mix) Sample 2 (Fuel Ethanol)	Le produit est stable. Le produit est stable.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Sample 1 (Calibration Mix) Sample 2 (Fuel Ethanol)	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)  Sample 2 (Fuel Ethanol)	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.  Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	: Sample 1 (Calibration Mix) Sample 2 (Fuel Ethanol)	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	
<b>Sample 1 (Calibration Mix)</b> Éthanol	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	124700 mg/m <sup>3</sup>	4 heures	
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-	
	Heptane	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	48000 ppm	4 heures
		CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	103 g/m <sup>3</sup>	4 heures
	Méthanol	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	145000 ppm	1 heures
		CL50 Inhalation Gaz.	Rat	64000 ppm	4 heures
DL50 Cutané		Lapin	15800 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	5600 mg/kg	-	
<b>Sample 2 (Fuel Ethanol)</b> Éthanol	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	124700 mg/m <sup>3</sup>	4 heures	
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-	
	Essence	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>5.2 mg/l	4 heures
		DL50 Orale	Rat	13.6 g/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
<b>Sample 1 (Calibration Mix)</b> Orale Cutané Inhalation (vapeurs)	33333.3 mg/kg 100000 mg/kg 1000 mg/l
<b>Sample 2 (Fuel Ethanol)</b> Inhalation (vapeurs)	60 mg/l

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
<b>Sample 1 (Calibration Mix)</b> Éthanol	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	0.066666667 minutes 100 milligrams	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	100 microliters	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	400 milligrams	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Méthanol	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 milligrams
Yeux - Irritant moyen		Lapin	-	40 milligrams	-
Peau - Irritant moyen		Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
<b>Sample 2 (Fuel Ethanol)</b>					



**SECTION 11: Informations toxicologiques**

Éthanol	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	0.066666667 minutes 100 milligrams	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	100 microliters	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	400 milligrams	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-

**Sensibilisant****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Toxicité chronique / Cancérogénicité / Mutagénicité / Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction**

Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<b>Sample 1 (Calibration Mix)</b> Éthanol	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Heptane	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Méthanol	Catégorie 1	Indéterminé	système nerveux central (SNC)
	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
<b>Sample 2 (Fuel Ethanol)</b> Éthanol	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Essence	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Essence naturelle	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<b>Sample 1 (Calibration Mix)</b> Éthanol	Catégorie 2	Indéterminé	foie
<b>Sample 2 (Fuel Ethanol)</b> Éthanol	Catégorie 2	Indéterminé	foie
	Catégorie 2	Indéterminé	reins

**Danger par aspiration**

Nom du produit/composant	Résultat
<b>Sample 1 (Calibration Mix)</b> Heptane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
<b>Sample 2 (Fuel Ethanol)</b> Essence Essence naturelle	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

<b>Inhalation</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
<b>Contact avec la peau</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Provoque une sévère irritation des yeux.
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

<b>Inhalation</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine somnolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement poids foetal réduit augmentation de la mortalité foetale malformations du squelette
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine somnolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
<b>Ingestion</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: poids foetal réduit augmentation de la mortalité foetale malformations du squelette
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure poids foetal réduit augmentation de la mortalité foetale malformations du squelette
	Sample 2 (Fuel Ethanol)	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur sécheresse gerçure

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

<b>Contact avec les yeux</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	: Sample 2 (Fuel Ethanol)	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Exposition prolongée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

<b>Généralités</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
	: Sample 2 (Fuel Ethanol)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
<b>Cancérogénicité</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Aucun effet important ou danger critique connu.
	: Sample 2 (Fuel Ethanol)	Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
<b>Mutagénicité</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Aucun effet important ou danger critique connu.
	: Sample 2 (Fuel Ethanol)	Peut induire des anomalies génétiques.
<b>Tératogénicité</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Peut nuire au fœtus.
	: Sample 2 (Fuel Ethanol)	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Aucun effet important ou danger critique connu.
	: Sample 2 (Fuel Ethanol)	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Peut nuire à la fertilité.
	: Sample 2 (Fuel Ethanol)	Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicocinétique**

<b>Absorption</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Non disponible.
	: Sample 2 (Fuel Ethanol)	Non disponible.
<b>Distribution</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Non disponible.
	: Sample 2 (Fuel Ethanol)	Non disponible.
<b>Métabolisme</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Non disponible.
	: Sample 2 (Fuel Ethanol)	Non disponible.
<b>Élimination</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	Non disponible.
	: Sample 2 (Fuel Ethanol)	Non disponible.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

Autres informations : Non disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
<b>Sample 1 (Calibration Mix)</b> Éthanol	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 25500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larves	48 heures
	Aiguë CL50 42000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 0.375 ul/L Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Larves	12 semaines
Heptane	Aiguë CL50 375000 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis mossambicus	96 heures
Méthanol	Aiguë CE50 16.912 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 10000000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 2500000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 100000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures
	Chronique NOEC 9.96 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
<b>Sample 2 (Fuel Ethanol)</b> Éthanol	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 25500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larves	48 heures
	Aiguë CL50 42000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 0.375 ul/L Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Larves	12 semaines
Essence	Aiguë CE50 56 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 119 mg/l	Poisson	96 heures
Essence naturelle	Aiguë CE50 17.5 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	48 heures
	Aiguë CE50 1.5 mg/l Eau de mer	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
<b>Sample 1 (Calibration Mix)</b> Éthanol	-	-	Facilement
<b>Sample 2 (Fuel Ethanol)</b> Éthanol	-	-	Facilement

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**SECTION 12: Informations écologiques**

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
<b>Sample 1 (Calibration Mix)</b>			
Éthanol	-0.31	-	faible
Heptane	4.66	-	élevée
Méthanol	-0.77	-	faible
<b>Sample 2 (Fuel Ethanol)</b>			
Éthanol	-0.31	-	faible
Essence	2 à 7	-	élevée
Essence naturelle	2.1 à 6	-	élevée

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.


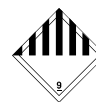
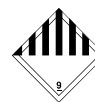
**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

**Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3316	UN3316	UN3316
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	TROUSSE CHIMIQUE	CHEMICAL KIT	Chemical kit
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9 	9 	9 

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.	No.	No.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	<b>Transport avec les utilisateurs locaux :</b> toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.	<b>Transport avec les utilisateurs locaux :</b> toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.	<b>Transport avec les utilisateurs locaux :</b> toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
<b>Autres informations</b>	<b><u>Numéro d'identification du danger</u></b> 90  <b><u>Quantité limitée</u></b> 0  <b><u>Dispositions particulières</u></b> 251 340  <b><u>Code tunnel</u></b> (E)	<b><u>Emergency schedules (EmS)</u></b> F-A, _S-P_	<b><u>Passenger and Cargo Aircraft</u></b> Quantity limitation: 10 kg Packaging instructions: 960 <b><u>Cargo Aircraft Only</u></b> Quantity limitation: 10 kg Packaging instructions: 960 <b><u>Limited Quantities - Passenger Aircraft</u></b> Quantity limitation: 1 kg Packaging instructions: Y960  <b><u>Remarks</u></b> Excepted Quantity

**14.7 Transport en vrac** : Non disponible.  
conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**

**Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions** : Réservé aux utilisateurs professionnels.

applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

**Autres Réglementations UE**

**Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**Substances chimiques sur liste noire** : Non inscrit

**Substances chimiques sur liste prioritaire** : Non inscrit

**Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air** : Non inscrit

**Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau** : Non inscrit

Nom du produit/composant	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
<b>Sample 1 (Calibration Mix)</b> Méthanol	-	-	Repr. 1B, H360D	Repr. 1B, H360F
<b>Sample 2 (Fuel Ethanol)</b> Essence	Carc. 1B, H350	Muta. 1B, H340	-	-
Essence naturelle	Carc. 1B, H350	Muta. 1B, H340	-	-

**Réglementations nationales**

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : **Sample 1 (Calibration Mix)**

Heptane  
Méthanol

RG 84  
84

**Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque chimique.

**SECTION 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
CPSE = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Classification	Justification
<b>Sample 1 (Calibration Mix)</b> Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 1B, H360FD STOT SE 3, H335 and H336 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul
<b>Sample 2 (Fuel Ethanol)</b> Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Muta. 1B, H340 Carc. 1B, H350 STOT SE 3, H335 and H336 STOT RE 2, H373	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

**Date d'édition/Date de révision** : 19/03/2013

23/26

**SECTION 16: Autres informations**

Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul
-------------------------	-------------------

**Texte intégral des mentions H abrégées****: Sample 1 (Calibration Mix)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H335 and H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Sample 2 (Fuel Ethanol)**

H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H335 and H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H373	Peut provoquer le cancer par contact avec la peau.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]****: Sample 1 (Calibration Mix)**

Acute Tox. 3, H301	TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 3
Acute Tox. 3, H311	TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 3
Acute Tox. 3, H331	TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 3
Aquatic Acute 1, H400	DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1, H410	DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2, H411	DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3, H412	DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1, H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2, H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Repr. 1B, H360FD	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION [Fertilité et Foetus]



**SECTION 16: Autres informations**

Skin Irrit. 2, H315	- Category 1B CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
STOT RE 2, H373	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE [foie] - Catégorie 2
STOT SE 1, H370	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [système nerveux central (SNC)] - Catégorie 1
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3
STOT SE 3, H335 and H336	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques] - Catégorie 3
<b>Sample 2 (Fuel Ethanol)</b>	
Acute Tox. 3, H331	TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 3
Aquatic Chronic 2, H411	DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3, H412	DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1, H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Carc. 1B, H350	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B CANCÉROGÉNICITÉ: PEAU - Catégorie 1B
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 1, H224	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 1
Flam. Liq. 2, H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Muta. 1B, H340	MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
STOT RE 2, H373	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE [foie] - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE [reins] - Catégorie 2
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3
STOT SE 3, H335 and H336	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques] - Catégorie 3
<b>Texte intégral des phrases R abrégées</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)  R11- Facilement inflammable. R23/24/25- Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R39/23/24/25- Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R38- Irritant pour la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Sample 2 (Fuel Ethanol)	R11- Facilement inflammable. R45- Peut provoquer le cancer. R46- Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. R65- Également nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**SECTION 16: Autres informations**

<b>Texte intégral des classifications [DSD/DPD]</b>	: Sample 1 (Calibration Mix)	F - Facilement inflammable T - Toxique Xn - Nocif Xi - Irritant N - Dangereux pour l'environnement
	: Sample 2 (Fuel Ethanol)	F - Facilement inflammable Carc. Cat. 2 - Cancérogène Catégorie 2 Muta. Cat. 2 - Mutagène Catégorie 2 Xn - Nocif
<b>Date d'édition/ Date de révision</b>	: 19/03/2013	
<b>Date de la précédente édition</b>	: Aucune validation antérieure.	
<b>Version</b>	: 2	

**Avis au lecteur**

**Exclusion de responsabilité:** Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.